

## PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION

SCFP 4848 et SMU NB  
Réunion syndicale-patronale  
De 10 h à 14 h  
Le 29 mai 2009

### **Présents :**

Judy Astle, SCFP	Michelle Breen, SMU NB
Denis Beaulieu, SCFP	Jean-Pierre Savoie, SMU NB
Ralph McBride, SCFP	Yvon Bourque, SMU NB
Guy Ward, SCFP	John Dallaire, SMU NB
Mike Harris, SCFP	Beth Simkins-Burrows, SMU NB (jusqu'à 12 h)

### **Absents :**

Mathieu Chayer, SCFP	Jean-Marc Dugas, SMU NB
Evan Tozer, SCFP	Robin O'Hara, SMU NB

### **Invité :**

Mike Simpson, SMU NB

	MESURES
<p><b>1. EXAMEN DES MESURES À PRENDRE RELATIVES À LA DERNIÈRE RÉUNION</b></p> <p>John Dallaire présente Claire LeBlanc qui jouera dorénavant le rôle de secrétaire de séance pour les réunions.</p> <p><b>1.1 Schedule Pro</b> Mike Simpson donne une mise à jour à propos de Schedule Pro. Le programmeur a apporté des changements, ce qui signifie qu'ils s'appliqueront aussi à la Nouvelle-Écosse. Le SCFP demande si la rotation des superviseurs se fait toujours manuellement étant donné que certains travailleurs paramédicaux font des quarts supplémentaires. Mike Simpson dit que cela devrait être automatique et que si cela ne fonctionne pas, il faut y remédier.</p> <p>Mesure à prendre : Mike Simpson obtiendra un code de superviseur pour que les rotations soient inscrites sur les deux listes.</p> <p><b>1.2 Jeunes conducteurs</b> Jeunes conducteurs – John Dallaire informe le groupe que les jeunes conducteurs sont exemptés des nouveaux règlements. Si vous avez actuellement votre permis, vous pouvez être exempté. Certains membres remettent en question le fait que cette pratique soit</p>	<p>Mike Simpson</p>

acceptable dans toutes les situations.

Mesure à prendre : John Dallaire va s'en occuper et avisera le groupe sur ce qu'il a trouvé.

John Dallaire

## **2. MESURES DISCIPLINAIRES**

Aucun problème disciplinaire n'est signalé durant la discussion.

## **3. SUSPENSION**

Le SCFP veut voir des résultats concernant les mesures disciplinaires progressives lorsque les délais varient. Parfois, c'est une période de 4 jours, parfois de 7 jours. Pour le SCFP, c'est un dilemme. Il doit déterminer ce qui est raisonnable et être cohérent. Il voudrait prendre part au processus depuis le début avant que la suspension ne dure 3 mois. Cela lui donnera une indication.

La mesure disciplinaire actuelle provient du directeur des ressources humaines, John Dallaire, qui essaie d'effectuer un travail préliminaire afin de déterminer ce qui est raisonnable. La représentation est bonne, mais dans la mesure où la personne agit uniquement en tant qu'observatrice. Les employés du SCFP ont droit à une représentation. Le service des ressources humaines tente de fonder les suspensions sur les heures, c'est pour cela que les jours peuvent varier. L'objectif du service des ressources humaines est de changer le comportement afin de se concentrer sur les soins des patients en élaborant des politiques qui doivent être suivies.

Les deux parties sont d'accord pour que le SCFP les représente depuis le début, mais uniquement en tant qu'observateur. Les mesures disciplinaires passeront par le service des ressources humaines et celui-ci assurera un suivi avec le SCFP. Le SCFP veut savoir dès le début les mesures disciplinaires entraînant des suspensions.

SMU NB émet des préoccupations concernant les délais des cas cliniques. Le SCFP veut surtout être présent pour les accidents de la route.

## **4. POSTES OUVERTS 24 HEURES**

Dale Bartlett prépare un rapport concernant les postes ouverts 24 heures. Des changements seront apportés, mais ne seront pas révélés avant deux mois. SMU NB s'occupera des cadres du SCFP à ce moment-là. Les changements seront apportés pour des raisons de sécurité pour les travailleurs paramédicaux. SMU NB étudiera le nombre d'appels pour voir si les stations autoriseront des postes ouverts 24 heures. Dès que SMU NB saura quels postes sont concernés, il le signalera dès le début afin que les travailleurs paramédicaux puissent se réadapter, surtout en ce qui concerne les soins de jour.

Le SCFP signale que les travailleurs paramédicaux pourraient vouloir

changer de poste à la suite de ces changements et qu'ils peuvent prendre la place d'un autre employé dans le cas des changements dans les ambulances. Par exemple, un travailleur paramédical qui a signé pour faire un quart de 8 heures demandera une réattribution de poste s'il doit passer à un quart de 12 heures.

## 5. PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT LES AFFECTATIONS

Au total, 144 travailleurs paramédicaux voulaient changer de poste. Parmi ces 144, SMU NB a pu en satisfaire environ 116. Vingt-neuf (29) n'ont pas obtenu l'affectation qu'ils demandaient. Un courriel leur a été envoyé pour leur annoncer les postes qui leur avaient été attribués. Vingt et un (21) n'ont pas encore répondu. Parmi les 5 personnes qui n'ont pas eu satisfaction concernant leur premier choix, il peut en satisfaire 2. Il ne peut pas accorder un emploi à temps partiel pour une personne. SMU NB téléphonera à 29 personnes pour leur demander si elles aimeraient aller autre part. Si ce n'est pas le cas, SMU NB dispose de 15 personnes extérieures et d'employés occasionnels. Des responsables des opérations lui demanderont s'il a des postes.

Guy Ward a reçu une plainte de la part d'un employé qui a entendu des histoires différentes de son employeur et du SCFP concernant une affectation, et maintenant il n'a pas pu obtenir l'affectation qu'il souhaitait.

Mesure à prendre : John Dallaire appellera l'employé.

John Dallaire

## 6. VACANCES

Guy Ward signale que le SCFP a des histoires différentes concernant les vacances. Les employés ne peuvent pas être préapprouvés pour les vacances. Le SCFP signale que 22,5 heures de vacances ne sont pas raisonnables. L'indisponibilité des ambulances est un problème pour SMU NB. Le SCFP dit que si les employés veulent prendre deux fois 22,5 heures consécutives et qu'ils ont de l'ancienneté, ils devraient pouvoir le faire. Le problème de SMU NB est l'indisponibilité de l'ambulance et de devoir s'engager à effectuer un remplacement. SMU NB peut approuver les vacances en échange d'un engagement. Le SCFP (Ralph McBride) dit que Schedule Pro peut être utilisé comme outil pour l'engagement. Si les membres sont inscrits sur le calendrier de Schedule Pro, ils devront travailler durant leurs quarts. Le SCFP s'attend à ce que les membres respectent les quarts.

Mesure à prendre : Yvon Bourque parlera à Jacques Charest concernant les vacances.

Yvon Bourque

**Si SMU NB peut obtenir un engagement de la part des travailleurs paramédicaux inscrits sur la liste ouverte pour travailler les heures supplémentaires nécessaires pour avoir le droit à des vacances de 45 heures, il approuvera les vacances.**

NOTE – SMU NB réduira le nombre d'heures pour les employés occasionnels qui font parfois des quarts à temps partiel et des quarts à temps plein. Pour les nouveaux emplois, SMU NB recherchera les meilleurs candidats.

#### **7. SUPERVISEURS INTÉRIMAIRES**

SMU NB a envoyé un courriel pour connaître les personnes qui voudraient se porter candidates pour assurer le rôle de superviseur intérimaire. Ce n'est pas un avis d'emploi vacant, mais une démonstration d'intérêt. La question sera sûrement réglée la semaine prochaine ou dans deux semaines.

Mike Harris remarque que les postes de superviseurs sont attribués sans affichage dans le centre paramédical. SMU NB attend les particularités du poste. Qui déterminera l'affichage des emplois ? La province est responsable du résumé des fonctions. Questionnaire sur l'analyse d'emploi – personne n'est en poste. Vous devrez mettre quelqu'un à ce poste. Le SCFP doit savoir quelle sera la description d'emploi. Lorsque SMU NB obtiendra les particularités de l'emploi de la part de la province, SMU NB publiera l'emploi. La classification correspond à l'échelon salarial supérieur.

Mesure à prendre : Beth Simkins-Burrows enverra la description d'emploi au SCFP.

Beth Simkins-Burrows

#### **8. APPELS DURANT LE DÉJEUNER**

Un des gestionnaires régionaux disait que certains travailleurs paramédicaux ne voulaient pas faire d'intervention pendant leurs heures de déjeuner. Le SCFP dit que cela ne devrait pas se produire.

#### **9. REMPLACEMENT DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL POUR LE CCSS – NORD**

##### **(Caraquet, Lamèque, Shippagan, Tracadie – Aldore Gauvin)**

SMU NB a besoin d'un remplaçant pour le comité du CCSS dans la région du Nord.

Mesure à prendre : Denis Beaulieu demandera de nouveau pour voir si quelqu'un est intéressé.

Denis Beaulieu

#### **10. REMPLACEMENT PROVISOIRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL POUR LE CCSS – SUD**

##### **Saint John, Laura Kaye, congé de maternité**

SMU NB a besoin d'un remplaçant pour le comité du CCSS dans la région du Sud. Ralph McBride dit que des personnes sont intéressées et donne certains noms à Michelle Breen.

## **11. RAPPORTS SUR LES DOSSIERS DE SOINS AU PATIENT**

Denis Beaulieu travaille sur un avis pour le site Web afin de dire aux travailleurs paramédicaux de faire attention à ne pas faire d'erreurs sur les rapports relatifs aux dossiers de soins au patient.

## **12. NOTIFICATION SUR L'ÉTAT DES PERMIS**

SMU NB a entendu qu'une personne avait perdu son permis. L'employée n'a pas apporté son dossier médical et il y a eu de l'attente en attendant qu'elle aille le chercher. Par conséquent, son permis lui a été retiré. SMU NB en est responsable ; par conséquent, les travailleurs paramédicaux doivent le faire savoir à SMU NB.

Étant donné que la perte de permis est une responsabilité importante, SMU NB travaille sur l'élaboration d'une politique qui sera présentée au SCFP.

## **13. NOUVELLES STATIONS**

Yvon Bourque, qui a rencontré Paul Cormier, directeur des installations pour SMU NB, concernant les nouvelles stations des travailleurs paramédicaux, donne une mise à jour des stations.

- La station de Boiestown est en construction. Station de Cap-Pelé terminée en juin.
- Station de Belledune – contrat accordé en juin.
- Stanley travaille sur le bâtiment du ministère des Ressources naturelles.
- Station de Rogersville – transfert en juin.
- Transfert de la station d'Edmundston le 4 mai.
- Bathurst – 1<sup>er</sup> juin, transfert dans la station. Une demande de propositions sera publiée dans les deux prochaines semaines.
- Campbellton et Tracadie – Endroit repéré par SMU NB.

### **Stations de travailleurs paramédicaux**

Campbellton – 3 garages

Tracadie – 3 garages

Saint John – 4 garages

Shediac – 2 garages

Grand-Sault – 2 garages

Blacks Harbour – 2 garages

Kingston – 1 garage

Lamèque – 1 garage

Keswick – 1 garage

Minto – 1 garage

Sainte-Anne-de-Madawaska – 1 garage

Florenceville – 1 garage

Mill Cove – 1 garage

Riverview – 1 garage

Tobique – 1 garage  
Harvey – 1 garage  
Hillsborough – 1 garage

#### 14. RAPPORT BRADY

Le SCFP dit que ce rapport présente de nombreux problèmes. Ralph McBride aimerait organiser une table ronde pour savoir quels seront les effets sur les travailleurs paramédicaux. Des problèmes de cartes sont signalés, mais des travailleurs paramédicaux devront tout de même passer par des zones qu'ils ne connaissent pas.

Mesure à prendre : John Dallaire parlera à la haute direction pour savoir si SMU NB peut travailler avec les cadres du SCFP à ce sujet.

John Dallaire

#### 15. APPELS EN CAS DE MALADIE

SMU NB veut que les travailleurs paramédicaux appellent les responsables des opérations en cas de maladie. Si le responsable des opérations n'est pas de garde, l'appel sera automatiquement acheminé par renvoi d'appel au responsable des opérations de garde.

#### 16. TABLES RONDES

**Procédures normales d'exploitation (Changements apportés aux procédures radio – Mai 2007)** – Le SCFP remet en question des formulations telles que *ne peut pas quitter le changement de quart / formellement interdit*. La formulation pourrait être moins dure.

**Port des masques N95** – Le SCFP a reçu une question concernant la note relative au rasage pour le port du masque N95. Les membres pensent que le rasage est obligatoire. SMU NB stipule que la note précise que pour que le masque soit le mieux installé possible, les barbes doivent être rasées, mais ce n'est pas obligatoire.

**Congé pour fonctions judiciaires** – Si vous êtes appelé à prendre un congé pour fonctions judiciaires, SMU NB vous paie votre congé. Si cela a lieu durant un jour non planifié, SMU NB ne le paie pas s'il n'est pas lié à un cas clinique. Il convient de déterminer s'il s'agit ou non d'un cas clinique. Le SCFP veut que SMU NB paie les congés pour fonctions judiciaires ou donne des heures à la place si un travailleur paramédical doit se rendre au tribunal pendant un jour de congé.

Les congés pour fonctions judiciaires doivent être examinés au cas par cas afin de déterminer si SMU NB doit les payer.

**Cartes NEXUS** – SMU NB règlera les problèmes tels qu'ils sont survenus à Woodstock et paiera les passeports. Certains employés ont rencontré des problèmes concernant les cartes NEXUS qui, apparemment, ne seraient pas acceptées.

Les travailleurs paramédicaux ne devraient pas avoir de problèmes d'immigration ou de problème pour passer les douanes des États-Unis lorsque leurs passeports sont renouvelés.

**Heures accumulées** – SMU NB paiera les heures accumulées en novembre à hauteur de 112 heures. Le SCFP propose d'envoyer une note aux travailleurs paramédicaux.

Mesure à prendre : SMU NB enverra une note.

**Services d'incendie** – Les travailleurs paramédicaux ne sont pas autorisés à aller dans les services d'incendie. Les services d'incendie ont établi les politiques, pas SMU NB.

**Coûts liés aux réunions syndicales-patronales** – John Dallaire a parlé au service des ressources humaines du Nouveau-Brunswick et signale que le SCFP et que SMU NB sont chacun responsables de payer les coûts liés aux réunions.

#### **17. PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion est prévue pour septembre. La date et l'endroit sont à déterminer. SMU NB participera à une table ronde avec le SCFP au même moment pour discuter des affaires courantes.

#### **18. AJOURNEMENT**

Réunion ajournée à 14 h.

John Dallaire

Respectueusement soumis et approuvé par :

---

Denis Beaulieu, SCFP

---

John Dallaire, SMU NB